

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 27 Mai 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 12
 Nombre de membres excusés : 2
 Nombre de membres absents : 3

Date de convocation :
 21 mai 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

3 JUIN 2021

et affichage le :

3 JUIN 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
 8.4 - Aménagement du territoire

L'an 2021, le 27 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 21 mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 21 mai 2021.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Commune de Noues de Sienne : Réalisation d'un atelier-relais sur la commune déléguée de Saint-Sever Calvados : acquisition du terrain d'assiette et réalisation des travaux

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Jean-Pierre MOURICE		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY				x	
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			X : M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER			X : Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER			X : M. Régis PICOT		
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY		X : M. Corentin GOETHALS			
TOTAL	43	1	12	2	3
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			44		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			56		

M. Frédéric BROGNIART donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En vue de répondre aux besoins en immobilier d'entreprise au bénéfice des TPE-PME du pôle de proximité de Noues de Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite réaliser, sur la commune déléguée de Saint-Sever Calvados, un second atelier de 400 m² environ dans le prolongement de l'atelier existant.

Pour ce projet, évalué à 341 000 € HT, l'Intercom de la Vire au Noireau a sollicité et obtenu des subventions émanant respectivement de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux exercice 2020 (DETR), et du Département du Calvados, dans le cadre du Contrat de territoire 2017-2021.

La construction de cet immobilier d'entreprise nécessite l'acquisition, auprès de la commune de Noues de Sienne, d'une portion de terrain de 1 682 m² environ de la parcelle communale cadastrée section 000 AB n° 293. Par délibération du 30 mars 2021, la commune de Noues de Sienne a accepté de céder, à l'Intercom de la Vire au Noireau, cette emprise foncière au prix de **3,40 € HT/m²**, les frais de mutation (bornage et frais d'acte) étant intégralement supportés par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

La délimitation exacte de l'emprise cédée ainsi que la signature de l'acte de vente interviendront à l'achèvement des travaux de manière à n'acquérir, auprès de la commune, que la portion de terrain effectivement nécessaire à la réalisation de ce programme. Dans l'intervalle, l'Intercom de la Vire au Noireau pourra prendre possession anticipée du terrain afin d'y réaliser, sous sa responsabilité, l'atelier-relais projeté.

Compte tenu de la nature des travaux, la consultation envisagée prendrait la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) conformément aux articles L.2123-1et R.21-23-1 et suivants du code de la commande publique à prix forfaitaires.

Le marché comporterait 11 lots se décomposant comme suit :

LOT N°01	VOIRIE - RESEAUX DIVERS
LOT N°02	MACONNERIE – GROS-OEUVRE
LOT N°03	CHARPENTE METALLIQUE
LOT N°04	PONT ROULANT
LOT N°05	COUVERTURE BAC ACIER - BARDAGE
LOT N°06	PORTES INDUSTRIELLES
LOT N°07	MENUISERIES EXTERIEURES
LOT N°08	MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS
LOT N°09	PLOMBERIE
LOT N°10	ELECTRICITE
LOT N°11	PEINTURE

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés seraient les suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 - Valeur technique	50.0 %
2.1- <i>Pertinence du mémoire technique détaillant la méthodologie mise en œuvre (moyens humains, matériels, organisation du chantier, ...)</i>	20.0 %
2.2- <i>Descriptif détaillé de l'organisation prévue pour le chantier</i>	10.0 %
2.3- <i>Pertinence du planning détaillé</i>	10.0 %
2.4- <i>Fiche technique des matériaux utilisés</i>	10.00 %
3 - Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

3.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0 %
3.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché	5.0 %

Une phase de négociation pourra être engagée portant aussi bien sur la valeur technique que sur celui du prix.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 14 avril 2021 et du Bureau communautaire réuni le 17 mai 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'acquisition auprès de la commune de Noues de Sienne d'une portion de 1 682 m² environ de la parcelle communale section 000 AB n° 293 au prix de 3,40 €/m²
- préciser que le document d'arpentage nécessaire à la délimitation du terrain cédé sera réalisé à l'achèvement des travaux par le cabinet de géomètres-experts BELLANGER, situé à Vire Normandie, et l'acte de vente par l'Office Notarial Virois, aux frais exclusifs de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI),
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à cette acquisition,
- approuver le lancement de la consultation et les critères de dévolution du marché,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

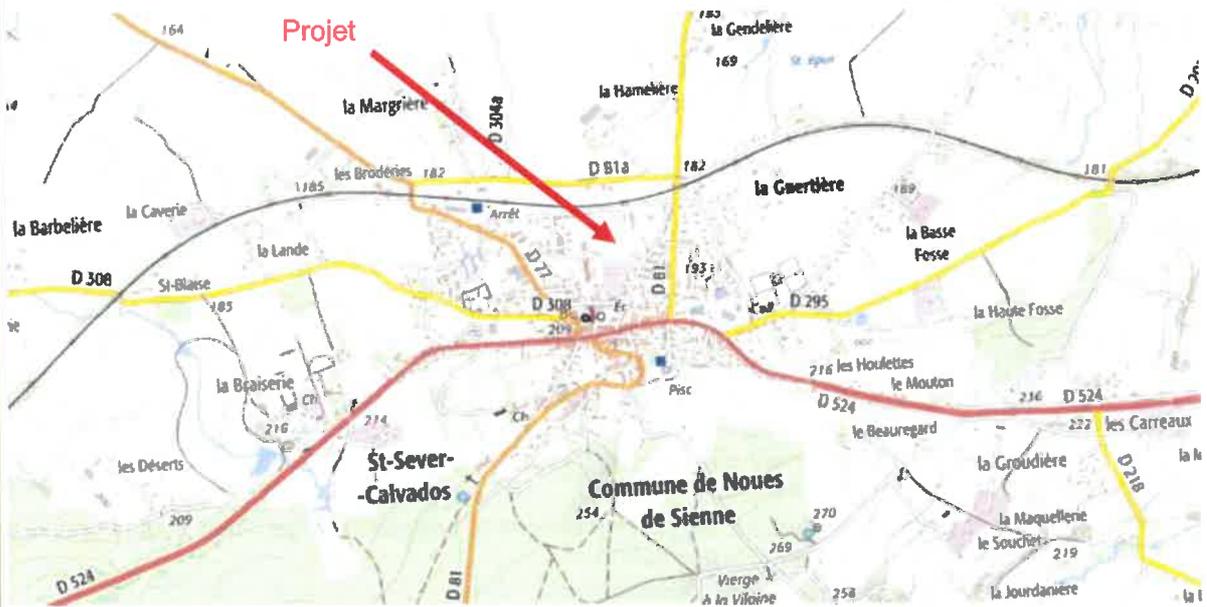
Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance le jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

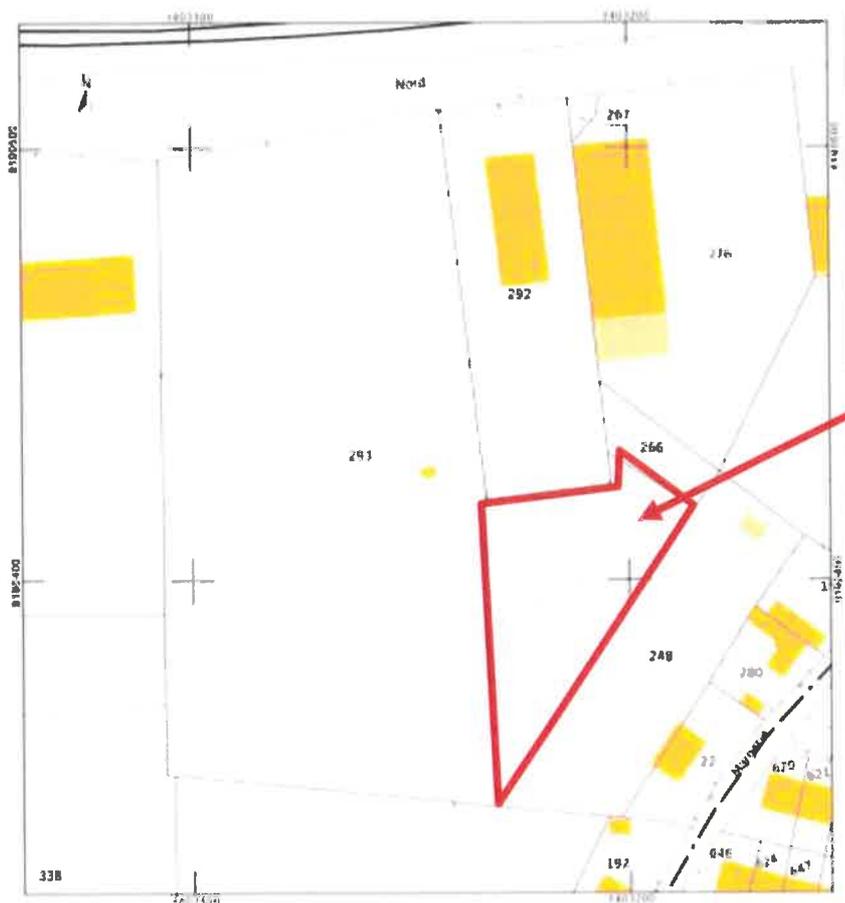
Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



PLAN CADASTRAL



Projet

PLAN MASSE

ANNEXE A LA DELIBERATION

